

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	34
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

8 Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. BARRE, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

TITULAIRES ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMON

N° 129-2022 Ajout du système de collecte des eaux usées du lotissement rue des Charmilles (Routot) au contrat de DSP avec la SAUR

La Commune de Routot a intégré la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle au 1^{er} janvier 2019. La gestion du système d'assainissement était alors délégué à la SAUR dans le cadre d'une DSP conclue avec la Commune de Routot.

La compétence assainissement étant communautaire, le contrat de DSP se poursuit avec la SAUR jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Un lotissement communal de 23 lots a été réalisé par ALTEAME. Un réseau d'assainissement des eaux usées a été mis en place afin de desservir les 23 lots et de transférer l'ensemble des eaux usées vers le réseau et la STEP de Routot via un poste de relèvement (poste de refoulement des Charmilles).

L'objet de la présente délibération est de modifier par voie d'avenant (avenant n°3) le contrat de délégation de service public afin d'inclure ces ouvrages dans la gestion par la SAUR et d'assurer la continuité de service. Cet avenant une revalorisation afin de couvrir la modification des charges du délégataire conformément à l'article 49, chapitre 11 du contrat de délégation. Ainsi, la composante au titre du transfert et du traitement des eaux usées payée par les usagers C0 passe à 1,4812 en euros hors taxe par m³ assujetti (contre 1,4082 auparavant), soit une hausse de 8€73 pour un usager consommant 120m³/an.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les articles L.3135-1 et R.3135-7 du Code de la commande publique

VU l'Arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-55 du 27 décembre 2018 portant adhésion de la commune de Routot à la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle

VU l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021 – 30 portant modification des statuts de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221017-129-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

VU la délibération 10-2019 modifiant les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle

VU la délibération du 19 juin 2013, prise par le Conseil Municipal de Routot et confiant à la société SAUR la gestion du système d'assainissement de sa commune dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 28 juin 2013 modifié par voie d'avenant (n°1) le 28 juillet 2014 pour l'ajout du poste de relèvement PR Domaine du village puis avenant n°2 le 13 décembre 2021 pour l'ajout du PR Framboisier

CONSIDERANT le contrat en cours avec la société SAUR sur le périmètre de la commune de Routot

CONSIDERANT que cet avenant est sans contrepartie financière

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **ACCEPTE** l'avenant proposé par la Société SAUR pour l'intégration du poste relèvement PR Châtaigniers et du réseau eaux usées attendant au contrat actuel
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

